



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Les Pages Ardéchoises

Bulletin trimestriel de la Section Ardéchoise
de la Fédération Syndicale Unitaire
pour les Services Publics.

Directrice de la publication CPPAP 0120 S 07525 - Valérie BENMIMOUNE Maison des syndicats 07000 PRIVAS

N°104

juin 2021

Édito



L'appel à manifester le 12 juin pour les libertés et contre les idées mortifères de l'extrême droite a fait du bien. On s'est senti pousser un soupir de soulagement : enfin un texte simple qui disait notre malaise face au climat délétère qui règne en France, où le racisme « ordinaire » se retrouve même dans les propos de ministres, où dès qu'on lève un sourcil face à la stigmatisation de la communauté musulmane, on se fait taxer « d'islamo-gauchiste », où si on juge que le pays profiterait d'un peu plus de justice sociale et que continuer à fermer des lits à l'hôpital en temps de crise sanitaire est simplement ahurissant, on devient carrément « ultra-gauchiste ».

Mais en ces temps d'élections ce n'est visiblement pas si simple que ça. Certains partis et syndicats semblent frileux et ne se sont pas précipités pour s'investir dans la journée du 12. On nous a même reproché de participer à une action électoraliste initiée par des partis qui cherchent une légitimité. Comment regarder ailleurs et ignorer ce que Mediapart avait justement nommé il y a quatre ans déjà une « course à l'abîme, vers le gouffre des peurs et des haines, des mensonges et des violences, du recul des libertés, du refus des égalités et du déchaînement des identités » ?

Décidément non, on ne peut pas !

Valérie Benmimouné

Centre départemental d'action sociale (CDAS)

On ne le dira jamais assez, **les AESH ont droit aux aides exceptionnelles départementales !** Il faut solliciter pour cela le service médico social à la DSDEN. Quand on sait le niveau de rémunération qui est le leur, les temps partiels subis, les frais de déplacement qui ne sont payés que si elles sont sur des communes non limitrophes, les retards de paiement et l'obligation de rembourser d'un bloc les trop-perçus en cas d'erreur de l'administration, soutenir les AESH en difficultés financières, c'est bien le minimum !



La FSU continue à être présente aux côtés des sans-papiers, avec le Réseau Éducation Sans Frontières qui sollicite sans succès depuis son arrivée une audience auprès du Préfet de l'Ardèche. Les assemblées générales hebdomadaires se sont un peu espacées mais nous nous retrouvons régulièrement les mardis à 18h à la maison des syndicats à Privas et toutes les bonnes volontés sont bienvenues.

PRIVAS CC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
DÉPOSÉ LE 17/06/2021

Les Pages Ardéchoises

SOMMAIRE

- p. 1 Édito - Brèves CDAS et RESF
- p. 2 AESH - Stop au mépris !
- p. 3 Plongée dans le New Public Management
- p. 4 Des psychologues maltraités, une population malmenée.

Stop au mépris !

Jeudi 3 juin, la FSU (avec l'intersyndicale départementale) a appelé tous les personnels, AESH ou non, à une journée de grève et d'action pour exiger une revalorisation du métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap, ainsi qu'un recrutement à la hauteur des besoins dans le département et ailleurs.

Plus de cinquante personnes, des AESH mais aussi des enseignant-es venu-es les soutenir, se sont retrouvés devant la DSDEN de Privas pour dénoncer les conditions de travail déplorables de ces accompagnant-es – un peu plus de 600 en Ardèche – conditions dégradées davantage encore depuis la mise en place des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé.

Le nombre de participant-es a été non négligeable compte tenu des entraves auxquelles se heurtent nombre d'AESH pour pouvoir se mettre en grève : une perte sur un salaire déjà trop bas, la culpabilité envers les élèves accompagnés « empêchés d'école » en l'absence de leur AESH, un éloignement géographique de Privas...

Ce beau rassemblement a été l'occasion d'entendre des témoignages poignants sur les difficultés vécues au quotidien dans les salles de classe. Un emploi du temps modifié du jour au lendemain sans consultation préalable, et pourquoi pas assorti d'une affectation dans un autre établissement, l'augmentation du nombre d'enfants – jusqu'à 4 – à accompagner en même temps mais avec des handicaps différents, l'arrivée croissante d'élèves relevant d'autres structures telles que les IME ou les ITEP et accueillis dans des locaux inadaptés pour eux...

De plus en plus d'AESH partent travailler la boule au ventre parce que trop de choses peuvent se passer dans leur journée (violence de la part d'élèves mais aussi, et peut-être surtout, de l'administration) et en reviennent la larme à l'œil avec le sentiment qu'on les prive de plus en plus des moyens pour faire leur travail correctement.



Sans oublier les revendications plus anciennes toujours ignorées : augmentation du salaire, fin des temps partiels imposés, création d'un statut de la fonction publique, accès à des formations...

Les ingrédients sont donc réunis pour un mal-être qui se généralise avec des personnes épuisées qui envisagent parfois de démissionner malgré leur goût, voire leur vocation initiale, pour ce métier.

Le 3 juin, les AESH se sont mobilisé-es partout dans l'académie (Crest, Bourg-lès-Valence, Romans, Grenoble, Bourgoin, Annecy...) souvent avec le soutien de parents et d'autres personnels de l'Éducation nationale.

Une délégation du rassemblement grenoblois (une centaine de personnes) a été reçue au rectorat... et n'a obtenu qu'une seule réponse : les questions posées ne sont pas de la compétence académique et c'est le ministère qui décide.

Dont acte ! C'est à Paris que les AESH qui le peuvent se rendront lors de la prochaine journée d'action ! Les plus motivé-es l'ont promis. Les ardéchois-es qui voudront rejoindre le mouvement seront évidemment bienvenu-es.

Pour les AESH aussi, pas de revalo mais des Open Badges !

Pour votre sens de l'orientation dans le brouillard de l'administration, je suis fier de vous remettre le badge "**exploratrice**".

Pour vous être distinguée par votre adaptabilité et votre sens aigu de l'improvisation, voici le badge "**aventurière**".

Pour votre capacité à encaisser les coups et la fatigue sans broncher, je vous décore du badge "**super-héro**".

Et pour sortir de la précarité ?
On revend les badges sur
leboncoin.fr ?



Plongée dans le New Public Management

Les sections drômoises et ardéchoises de la FSU et du SNES-FSU ont organisé le 4 mars 2021 un stage syndical intitulé « NPM / CHSCT », un titre volontairement énigmatique pour qui ne maîtrise pas ces deux sigles.

New Public Management – le virus se propage.

La matinée a été consacrée à l'analyse d'incidents de plus en plus répandus dans les établissements scolaires et qui concernent des situations à minima tendues entre l'équipe de direction et l'équipe éducative, quand il ne s'agit pas tout bonnement de conflits déclarés.

Les analyses, études et réflexions menées par d'autres, en dehors même de la sphère syndicale, montrent très clairement que ces phénomènes sont intrinsèquement liés à l'apparition d'une nouvelle forme de management des personnels dans l'Éducation nationale : le New Public Management.

Cette « nouvelle » approche vient d'une idéologie plus large, le néolibéralisme, et son application notamment à la gestion des ressources humaines en entreprise. Et l'un des premiers hiatus vient de là : comment appliquer une logique entrepreneuriale au domaine de l'école ? Cela ne peut se faire sans heurts et sans tensions !

Dans les années 80, l'objectif de former une main-d'œuvre adaptée au marché du travail prend le pas sur les deux autres objectifs de l'école (formation du citoyen « éclairé » et sociabilisation) et la conception marchande de l'école, ou son utilitarisme économique, se répand insidieusement, sans afficher ses véritables objectifs mais en faisant apparaître un nouveau vocabulaire qui n'est pas issu du champ de l'éducation.

Sont liés à cette nouvelle conception, les cartes de formation, les liens école/entreprise, les livrets de compétences, la place prépondérante des chef-fes d'établissement au détriment du rôle démocratique du conseil d'administration, la mise en concurrence des établissements... et la pression grandissante que cela suscite chez les principaux et proviseurs, inévitablement répercutée sur les équipes.

Comprendre ces mécanismes ne permet pas de les faire disparaître, mais il autorise au moins une certaine prise de distance dans le conflit, une « dépersonnalisation » des tensions... Et peut-être de retrouver une certaine clairvoyance car ce n'est ni la personne ni le professionnel qui sont en cause mais bien le fonctionnement global de la machine Éducation nationale, transformée par la volonté de quelques-un.es en rouleau compresseur pour ses usagers comme pour ses personnels !

Le CHSCT – une réponse possible au NPM.

Le CHSCT est une instance délibérative qui vise à s'emparer des questions de santé, de sécurité et des conditions de travail dans le milieu professionnel. Il fonctionne



aux niveaux départemental, académique et national. Il a deux moyens d'intervenir : les enquêtes et les visites. Il est saisi soit par l'intermédiaire des fiches remplies par les collègues, soit grâce à un contact direct par téléphone ou par mail (pour l'Ardèche : chsctd-sec-07@ac-grenoble.fr - 06 21 68 15 49).

Il a le rôle de faire remonter les situations problèmes, mais il accompagne aussi les collègues, relance l'administration, rappelle les textes, conseille les personnels concernés...

Son rôle essentiel est de s'appuyer sur des situations réelles, d'en faire une analyse distanciée dans le but de mettre à jour des dysfonctionnements fonctionnels, non pas liés aux personnes mais bien dépendant directement de l'organisation du travail, afin de proposer des solutions adaptées non seulement à la situation spécifique analysée mais encore à d'autres situations potentiellement très proches.

Le président peut fort bien faire fi de l'avis des représentants des personnels, mais l'avantage c'est que sa décision sera forcément portée au P.V. de la réunion et cela l'oblige à se positionner officiellement. Position officielle dont on peut ensuite s'emparer syndicalement, pour mener la lutte collective sur un autre plan. Rappelons que les représentant.es des personnels sont nécessairement des militant.es syndicaux.ales dont la répartition dépend des élections professionnelles.

Le NPM génère toujours plus de difficultés dans les établissements : incompréhension, antagonisme, mal-être... Le CHSCT peut donc bien apporter des réponses en identifiant les causes de cette dégradation des conditions de travail.

Le CHSCT n'est pas la seule réponse envisageable – d'autant que sa presque disparition est déjà programmée – mais il est bon pour tous les personnels de savoir qu'il existe et qu'on peut le saisir ! C'est au moins un biais pour s'assurer que les tensions ou les conflits auront une existence en-dehors de l'établissement public en question.

LES SYNDICATS DE LA FSU



Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire



Syndicat National des Enseignements de Second degré



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC



SNU TEFI FSU



La FSU territoriale

Des psychologues maltraité-es, une population malmenée.

Face à diverses attaques gouvernementales dirigées contre les psychologues, quatre organisations ont lancé un appel à mobilisation le 10 juin pour exprimer leur colère contre l'instrumentalisation de leur profession, ainsi que pour la prise en compte de leurs propositions qui répondent, elles, aux besoins du public et respectent les psychologues dans toute leur diversité. De nombreuses autres organisations se sont associées à cet appel, parmi lesquelles la FSU et six de ses syndicats auxquels adhèrent des psychologues selon leur champs d'activité (SNEPAP, SNES, SNPEP PJJ, SNUipp et SNU TEFI). Voici un long extrait de cet appel à la grève (à retrouver sur appeldu10juin.com).

La crise sanitaire a mis à jour les maux de notre société et révèle, entre autres, l'importance des psychologues. Or le Gouvernement s'emploie à nier leur place en imposant un accès sous prescription médicale qui pénalise le public, en limitant leur indépendance technique et en conditionnant leur exercice clinique.

Depuis plusieurs mois émanent du Gouvernement une succession de rapports et réglementations qui, sous-couvert de préoccupation humaniste pour la santé mentale de nos concitoyens, dénigrent chaque fois davantage les psychologues et menacent de plus en plus leurs pratiques [...] L'accumulation de ces propositions suscite colère et opposition de la part de la grande majorité des organisations représentatives des psychologues et des enseignants-chercheurs en psychologie qui soulignent avec force leurs effets néfastes pour la profession comme pour les usagers.

Nous dénonçons la méthode, anti-démocratique, qui ignore ostensiblement les organisations représentatives de la profession et la réalité des pratiques professionnelles. Nous dénonçons l'intention, manifeste, qui consiste à vouloir contrôler la profession, la mettre sous tutelle, la paramédicaliser, la disqualifier, l'instrumentaliser pour répondre à une idéologie et une volonté politique. L'engagement des professionnels au service de la population, l'utilité et l'efficacité de leurs

pratiques ne sont plus à démontrer depuis longtemps. Nous refusons le mépris et le déni qu'on leur oppose !

Nous condamnons l'abandon du service public et demandons la création massive de postes de psychologues dans le secteur public. Pendant qu'on chante leurs louanges, les psychologues sont oublié-es et délibérément écarté-es du Ségur : dans la Fonction Publique Hospitalière, aucune revalorisation des grilles de salaire n'est prévue [...] Les conditions de travail se détériorent [...] La profession de psychologue hospitalier-e est ainsi clairement dénigrée, reléguée au rang de non essentiel.

Nous demandons le retrait de l'ensemble des projets et mesures annoncées :

- retrait des différentes expérimentations en cours sur le remboursement des consultations et psychothérapies des psychologues, à des tarifs dérisoires qui ne permettent pas de vivre de son travail, et de plus sous contrôle médical ;
- retrait du cahier des charges de l'ARS Nouvelle Aquitaine et autres régions ;
- retrait des mesures administratives et des arrêtés imposant des techniques et méthodes exclusives, en particulier celui relatif aux enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux.

Nous demandons l'accès libre aux psychologues dont la consultation doit être remboursée par la sécurité sociale, et rappelons que plusieurs pétitions dans ce sens rassemblent un nombre considérable de signatures.

Nous exigeons le respect de la loi de 1985, le respect de l'autonomie des psychologues et de la pluralité de leurs méthodes et pratiques. Nous exigeons la reconnaissance de leur éthique et de leur déontologie élaborée par 21 organisations ou syndicats de psychologues dans un Code qui est régulièrement réactualisé. Nous rejetons catégoriquement la proposition de loi de quelques députés en vue de créer un Ordre des psychologues qui participerait à leur disqualification et mise sous tutelle.

Ont participé à la rédaction de ce journal :

Nathalie AUBRY, Valérie BENMIMOUNE, Anne-Laure VINCENSINI,
Thomas GOYDADIN, Olivier JEUNET, Paul LAZARINI et d'autres militant-es de la FSU.